

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/36/230
S/14471

1er mai 1981

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS-
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-sixième session
Point 22 de la liste préliminaire^x
LA SITUATION AU KAMPUCHEA

CONSEIL DE SECURITE
Trente-sixième année

Lettre datée du 30 avril 1981, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Kampuchea démocratique auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, pour votre information, le texte de la Déclaration en date du 25 avril 1981 du porte-parole du Ministère des affaires étrangères du Kampuchea démocratique sur la nécessité de convoquer une conférence internationale sur le Kampuchea.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire circuler ce texte comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 22 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du
Kampuchea démocratique,

(Signé) THIOUNN Prasith

កម្ពុជាប្រជាធិបតេយ្យ



DECLARATION DU PORTE-PAROLE
DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
DU KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE

SUR

LA NECESSITE DE CONVOQUER UNE CONFERENCE
INTERNATIONALE SUR LE KAMPUCHEA

1. Lors de sa 34ème Session, l'Assemblée Générale des Nations Unies a voté la résolution 34/22, demandant le retrait total des troupes étrangères du Kampuchea. Lors de sa 35ème Session, faisant suite à cette résolution, elle a adopté la résolution 35/6, demandant la convocation d'une Conférence Internationale sur le Kampuchea pour le début de 1981 afin de fixer le calendrier précis de ce retrait. Mais en dépit des efforts empreints de bonne volonté des pays de l'ANASE, des autres pays épris de paix et de justice et du Secrétaire Général de l'ONU, les autorités de Hanoi s'acharnent à poursuivre, de la façon la plus barbare, leur guerre d'agression, d'expansion, d'annexion et d'extermination raciale au Kampuchea, et elles refusent obstinément de participer à cette Conférence Internationale prévue par la résolution 35/6 de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Face à cette arrogance et à ce bellicisme des autorités de Hanoi, les pays de l'ANASE et tous les pays épris de paix et de justice ont maintenu ferme leur position de justice et ont refusé de se laisser prendre au piège des manoeuvres perfides de celles-ci qui veulent une soi-disant conférence régionale pour faire oublier leur agression au Kampuchea, se dérober à l'application des résolutions de l'ONU et faire accepter leur invasion du Kampuchea comme un fait accompli. Les pays de l'ANASE et tous les pays épris de paix et de justice s'en sont fermement tenus à la résolution 35/6 et ont insisté pour la convocation de la Conférence Internationale prévue, que les autorités de Hanoi et leurs partisans y participent ou non. Le Gouvernement du Kampuchea Démocratique soutient pleinement cette constante et juste position et demande la convocation urgente de cette Conférence.

2. Le Gouvernement du Kampuchea Démocratique est convaincu que le Secrétaire Général de l'ONU prendra toutes mesures nécessaires pour convoquer d'urgence cette Conférence Internationale sur le Kampuchea.

3. Vu la résolution 35/6 de l'ONU, considérant qu'il est le seul gouvernement légal et légitime du Kampuchea, partie au conflit et victime de l'agression des autorités de Hanoi dénommées République Socialiste du Vietnam, le Gouvernement du Kampuchea Démocratique est prêt à participer à cette Conférence Internationale, comme il lui sied de droit.

4. A l'heure où un certain nombre de pays dans le monde sont victimes des actes d'agression et d'expansion des expansionnistes soviétiques et de leurs agents, dont le Vietnam et Cuba, à l'heure où de nombreux autres pays sont menacés directement par ces expansionnistes, la convocation de cette Conférence Internationale sur le Kampuchea en vue de fixer le calendrier précis du retrait de toutes les troupes vietnamiennes du Kampuchea, non seulement aidera à mettre un terme rapidement aux souffrances incommensurables du peuple du Kampuchea, mais encore contribuera directement à assurer la paix, la stabilité et la sécurité en Asie du Sud-Est et dans les autres régions du monde.

Le peuple et le Gouvernement du Kampuchea Démocratique qui affrontent actuellement toutes sortes de difficultés et et d'obstacles, et consentent de grands sacrifices dans leur lutte contre les envahisseurs vietnamiens pour assurer la survie de la nation du Kampuchea et contribuer honorablement à la défense de la paix et de la stabilité dans le monde, sont convaincus que tous les pays amis, proches et lointains, poursuivront toujours activement leurs efforts pour que la Conférence Internationale sur le Kampuchea soit effectivement convoquée conformément à la résolution 35/6 de l'ONU.

Kampuchea Démocratique,
le 25 avril 1981

